



NOTAIRES ASSOCIÉS
• SAINT-HERBLAIN •
• SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC •

Nicolas BRETÉCHER • Brigitte DERSOIR • Mickaël BARICHE • NOTAIRES ASSOCIÉS

Société Civile Professionnelle

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PROMESSE DE VENTE

A FOURNIR PAR LE VENDEUR

• Offre d'achat acceptée

• Diagnostics obligatoires

| Objet | Bien concerné | Durée de validité |
|----------------|---|---|
| Gaz | Immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans | 3 ans |
| Electricité | Immeuble d'habitation ayant une installation de plus de 15 ans | 3 ans |
| Amiante | Immeuble dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 Depuis 1 ^{er} Avril 2013 nouveau diagnostic à fournir | 3 ans ou illimité en l'absence d'amiante |
| Plomb | Immeuble dont le permis de construire est antérieur au 1er janvier 1949 | 1 an ou illimité en l'absence de plomb |
| Termites | Immeubles situés dans une zone délimitée par le préfet | 6 mois |
| DPE | Immeuble équipé d'une installation de chauffage | 10 ans |
| Mesurage | Lots de copropriété à usage d'habitation | Illimité sauf travaux modifiant le logement |
| Assainissement | Immeuble non raccordé à un raccord d'assainissement collectif | 3 ans |

• Diagnostic recommandé

Assainissement pour immeuble raccordé au tout à l'égout

• Titre de propriété

• **Personnes physiques** : questionnaire d'état civil complété accompagné des copies de pièces d'identité, livret de famille et, le cas échéant, contrat de mariage ou PACS.

• **Personnes morales** : statuts, extrait K-BIS.

• Copie de la dernière taxe foncière.

• **Pour un bien de moins de 10 ans ou en cas de travaux depuis moins de 10 ans** : permis de construire, déclaration préalable, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, certificat de conformité, attestation de non-contestation à la conformité, attestation d'assurance dommage-ouvrage ou décennale des entreprises.

• **Si le bien a été loué** : copie du bail, copie du congé du locataire et état des lieux de sortie.

• **Si le bien est actuellement loué** : copie du bail, (état des lieux d'entrée montant) du loyer actuel.

• Si le bien est en lotissement.

- Cahier des charges, règlement de lotissement, statuts de l'ASL.
- Coordonnées du président de l'ASL.
- 3 derniers PV d'assemblées générale des co-lotis.
- Copie du dernier appel de charges.

• Si le bien est un lot de copropriété.

- Règlement de copropriété.
- Etat descriptif de division ainsi que tous les modificatifs.
- Procès-verbaux des assemblées générales des 3 dernières années.

A demander au syndic :

- Carnet d'entretien de l'immeuble.
- Pré état daté.
- Diagnostic amiante des parties communes si immeuble concerné.
- Fiche renseignement concernant la copropriété.

Bureau principal

16, boulevard du Massacre - 44800 SAINT-HERBLAIN - Tél. : 02 40 16 06 60 - Fax : 02 40 59 63 94 - sh44103@notaires.fr

Bureau annexe

11, boulevard du Général Leclerc - 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC - Tél. : 02 40 86 80 08 - Fax : 02 40 85 26 44 - sem44103@notaires.fr